



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### ARRÊTÉ N° 2026/079 du lundi 30 mars 2026 Portant délégation de signature au profit de Madame Rachida BELHADJ ADDA

Le Maire de Ris-Orangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-19, et R 2122-8,

**VU** le procès verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2026,

**VU** l'arrêté portant nomination de Madame Rachida BELHADJ ADDA en qualité de responsable du service Relation Citoyenne de la ville de Ris-Orangis,

**CONSIDERANT** qu'il convient dans un souci de bonne administration de confier une délégation de signature auprès des responsables de service,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Madame Rachida BELHADJ ADDA, Responsable du service Relation citoyenne de la ville de Ris-Orangis pour :

- La légalisation des signatures,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Le paraphe de registre, journal, inventaire et ordonnancier,
- La signature des tableaux de recensement, des notices individuelles, des attestations ainsi que les récépissés et avis de recensement concernant le recensement citoyen,
- La signature des actes relatifs aux opérations funéraires telles que les autorisations de travaux, d'inhumations et d'exhumations,
- La signature des attestations d'inscriptions sur la liste électorale,
- La signature de tout acte lié au pouvoir de police des funérailles telle que notamment la fermeture de cercueil.
- L'habilitation des agents auprès de l'ANTS pour pouvoir transmettre les dossiers de cartes d'identité et des passeports

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou de départ de la collectivité.

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Grigny,
- L'intéressée.

Fait à Ris-Orangis, le 30 mars 2026.

Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 AVR. 2026

Publié le : 01 AVR. 2026

Notifié le : 01/04/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

